

Grande distribution

> commerçants franchisés donc indépendants, Carrefour n'est pas leur employeur et n'a aucune obligation juridique envers eux. « Ce magasin n'est pas le nôtre », conclut-il. Dialogue de sourds entre le pot de fer et le pot de terre.

Dans une lente agonie, Katia et Laurent Martin errent entre les rayons vides de leur supermarché. Ils n'ont plus rien à vendre, leur commerce coule, eux aussi, entraînant dans la chute leurs 41 salariés qui serrent les rangs autour du couple pour ne pas craquer. « Ça fait deux ans et demi que je me bats avec eux et je les soutiendrai jusqu'au bout », jure Céline Barthélemy, agente de maîtrise « produits frais ». « Carrefour pousse nos patrons à déposer le bilan, assure une de ses collègues. Ils vont nous licencier et rouvrir le magasin sans dettes et avec leur propre personnel. Nous, nous irons pointer au chômage. On a tous des enfants, avec des crédits et des maisons à payer. »

« Des contrats prisons »

Des Martin, Serge Méresse en a rencontré beaucoup d'autres. « Lors de la création ou d'une reprise de magasin, le franchiseur est tenu de faire une étude de marché sincère. La loi l'y oblige, explique cet avocat spécialisé dans la défense des franchisés. Mais, souvent, il montre la mariée un peu plus belle qu'elle n'est en réalité. Quand, à l'arrivée, il manque de 10 à 15 % du chiffre d'affaires, le franchisé prend le bouillon assez vite... » victime, comme le couple Martin, d'une guerre de tranchées engagée par les distributeurs depuis plusieurs années. Pour conserver leurs positions sur un marché qui n'est plus extensible, les grandes enseignes, Carrefour, Auchan, Casino, Leclerc, Intermarché, Système U, surveillent de près leurs petites troupes de franchisés pour qu'elles ne passent pas à l'ennemi. Elles les ligotent pour trente ans, avec des contrats dont les échéances se chevauchent, assortis de clauses coercitives. Contrat de franchise, d'approvisionnement, de bail, clauses de non-réaffiliation, de non-concurrence postcontractuelles, droit de préférence ou de préemption en cas de revente... « Ce sont des contrats prisons, avec des clauses tueuses : si vous sortez, on vous tue ! » assène M^e Méresse. Depuis peu, certaines enseignes comme Carrefour exigent même d'entrer dans le capital de leurs franchisés avec un droit de veto en cas de revente ou de rachat des parts si l'affaire périclité. Pis : en ne détenant qu'une unique action, Intermarché garde contractuellement le contrôle sur ses enseignes, plaçant ses franchisés sur un siège éjectable.

Quand Katia et Laurent Martin ont repris le supermarché de Châteauneuf-sur-Loire, il y a trois ans, ils étaient loin d'imaginer ce

Repères

Six géants se partagent le gâteau

• Parts de marché

Carrefour : 23,9 %

Leclerc : 16,9 %

Intermarché : 13,6 %

Auchan : 11,1 %

Casino : 10,3 %

Système U : 9,1 %

• Chiffre d'affaires et résultat opérationnel brut (2009)

Carrefour : 96 milliards d'euros et 4,6 milliards d'euros

Auchan : 48,3 milliards d'euros (2008) et 2,34 milliards d'euros

Leclerc : 34,9 milliards d'euros, non communiqué

Intermarché : 34 milliards d'euros, non communiqué

Casino : 26,7 milliards d'euros et 1,8 milliard d'euros

Système U : 17,9 milliards d'euros, non communiqué

• Effectifs

571 800 salariés en 2009 (- 64 400 en deux ans)

• Masse salariale brute en 2009

13,1 milliards d'euros

Source : Fédération des entreprises du commerce et de la distribution.

• Des ventes records par heure travaillée

200 € en 2004 (contre seulement 77 aux Etats-Unis).

• Baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée

- 10 % entre 1994 et 2004.

scénario catastrophe. Car, sur la grande distribution, ce couple de quadras en connaît un rayon ! Laurent y a fait sa carrière, et Katia est tombée dedans quand elle était enfant : son père dirigeait un Leclerc dans l'Allier, ils ont travaillé ensemble jusqu'à ce qu'il lui fasse don d'une belle somme pour qu'elle quitte le nid. « Cet argent, c'est le travail de mon papa. Il me l'a donné pour que je puisse prendre une affaire qui tienne la route », explique-t-elle. En janvier 2008, les Martin se lancent donc. Ils rachètent les murs de cette grande surface de 1 700 m² à 30 km d'Orléans, reprennent le passif et signent un contrat de franchise avec Intermarché. Mauvaise pioche. Les nouveaux



propriétaires découvrent vite l'existence de « dettes cachées. Une somme avec trois zéros derrière qu'il a fallu honorer », assure Katia. Les surprises désagréables se succèdent : des ardoises chez les fournisseurs, du matériel en mauvais état, des contrats de travail pas à jour, une station d'essence qui se révèle polluée... Céline Barthélemy, qui à l'époque travaillait déjà dans les lieux, se souvient d'avoir renvoyé à plusieurs reprises le camion de livraison d'Intermarché. « A l'intérieur, la température n'était pas conforme, raconte l'employée. Quand j'ai piqué à cœur les steaks hachés, ils étaient à 10 °C, et les barquettes de produits frais étaient gonflées. »

A la merci de la concurrence

Le 25 mars 2009, le supermarché de Châteauneuf est déclaré en cessation de paiement et Intermarché passe la main. Un an plus tard, les époux Martin, sous l'égide du tribunal de commerce d'Orléans, concluent un nouveau contrat de franchise avec Carrefour qui accepte d'accompagner leur redressement. Le projet construit par le groupe table sur un chiffre d'affaires annuel de 9,1 millions

Lau
Mar
gén
Car
de C
Loir
des
ils s
retr
par
qui
aujo
de le

Célin
ager
au C
de C
sur-
ses
conf
à Ca